



CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

COMPTE RENDU INTÉGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

INTEGRAAL VERSLAG
MET
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA
SOCIÉTÉ

COMMISSIE VOOR DE VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

mardi

dinsdag

01-06-2004

01-06-2004

Après-midi

Namiddag

cdH	centre démocrate Humaniste
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
ECOLO	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
FN	Front National
MR	Mouvement réformateur
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
PS	Parti socialiste
sp.a-spirit	Socialistische Partij Anders – Sociaal progressief internationaal, regionalistisch integraal democratisch toekomstgericht
VLAAMS BLOK	Vlaams Blok
VLD	Vlaamse Liberalen en Democraten

<i>Abréviations dans la numérotation des publications :</i>		<i>Afkortingen bij de nummering van de publicaties :</i>	
DOC 51 0000/000	Document parlementaire de la 51e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif	DOC 51 0000/000	Parlementair document van de 51e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer
QRVA	Questions et Réponses écrites	QRVA	Schriftelijke Vragen en Antwoorden
CRIV	version provisoire du Compte Rendu Intégral (couverture verte)	CRIV	voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)
CRABV	Compte Rendu Analytique (couverture bleue)	CRABV	Beknopt Verslag (blauwe kaft)
CRIV	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes) (PLEN: couverture blanche; COM: couverture saumon)	CRIV	Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaald beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen) (PLEN: witte kaft; COM: zalmkleurige kaft)
PLEN	séance plénière	PLEN	plenum
COM	réunion de commission	COM	commissievergadering

<i>Publications officielles éditées par la Chambre des représentants</i>	<i>Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers</i>
Commandes :	Bestellingen :
Place de la Nation 2	Natieplein 2
1008 Bruxelles	1008 Brussel
Tél. : 02/ 549 81 60	Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be	www.deKamer.be
e-mail : publications@laChambre.be	e-mail : publicaties@deKamer.be

SOMMAIRE

- Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable sur "le plan d'allocation national de CO2" (n° 2972) 1
Orateurs: **Muriel Gerkens, Freya Van den Bossche**, ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable
- Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable sur "la transposition de la directive 2001/18 relative à la dissémination volontaire des OGM dans l'environnement" (n° 2973) 4
Orateurs: **Muriel Gerkens, Freya Van den Bossche**, ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable
- Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable sur "le plan fédéral de développement durable 2004-2008" (n° 2974) 6
Orateurs: **Muriel Gerkens, Freya Van den Bossche**, ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable

INHOUD

- Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Leefmilieu, Consumentenzaken en Duurzame Ontwikkeling over "het nationaal CO2 toewijzingsplan" (nr. 2972) 1
Sprekers: **Muriel Gerkens, Freya Van den Bossche**, minister van Leefmilieu, Consumentenzaken en Duurzame Ontwikkeling
- Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Leefmilieu, Consumentenzaken en Duurzame Ontwikkeling over "de omzetting van richtlijn 2001/18 inzake de doelbewuste introductie van GGO's in het milieu" (nr. 2973) 4
Sprekers: **Muriel Gerkens, Freya Van den Bossche**, minister van Leefmilieu, Consumentenzaken en Duurzame Ontwikkeling
- Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Leefmilieu, Consumentenzaken en Duurzame Ontwikkeling over "het federaal plan duurzame ontwikkeling 2004-2008" (nr. 2974) 6
Sprekers: **Muriel Gerkens, Freya Van den Bossche**, minister van Leefmilieu, Consumentenzaken en Duurzame Ontwikkeling

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

du

van

MARDI 1 JUIN 2004

DINSDAG 1 JUNI 2004

Après-midi

Namiddag

La séance est ouverte à 14.33 heures par M. Yvan Mayeur, président.
De vergadering wordt geopend om 14.33 uur door de heer Yvan Mayeur, voorzitter.

01 Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable sur "le plan d'allocation national de CO₂" (n° 2972)

01 Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Leefmilieu, Consumentenzaken en Duurzame Ontwikkeling over "het nationaal CO₂ toewijzingsplan" (nr. 2972)

01.01 Muriel Gerkens (ECOLO): Monsieur le président, madame la ministre, la Commission européenne a annoncé le 18 mai dernier l'ouverture d'une procédure d'infraction à l'encontre de six pays de l'Union européenne dont la Belgique, ces pays n'ayant toujours pas rentré leur plan d'allocation national CO₂ prévu par la directive européenne sur l'échange des droits d'émission.

Dans notre pays, ce plan d'allocation national est composé des trois plans régionaux et d'un plan fédéral. De plus, le gouvernement fédéral est responsable pour l'établissement d'un registre national de crédits d'émission. J'ajoute que nous disposons en Belgique, depuis début 2003, d'un Fonds Kyoto destiné à soutenir la politique climatique du gouvernement.

Madame la ministre, je souhaite vous poser les questions suivantes:

1. Où en sommes-nous avec le plan d'allocation national CO₂? Où en sont les Régions?
2. Confirmez-vous qu'il y aura en Belgique un seul registre national de crédits d'émissions établi par le gouvernement fédéral? Si oui, à quelle date ce registre sera-t-il opérationnel?
3. Où en sont les résultats de la procédure de recrutement de 8 collaborateurs pour la section "changements climatiques" qui a été lancée en octobre 2003? Combien de personnes ont-elles été sélectionnées? Parmi celles-ci, combien travaillent entre-temps à la section "changements climatiques"?
4. Pouvez-vous me transmettre le relevé des dépenses du Fonds Kyoto réalisées en 2003?

01.01 Muriel Gerkens (ECOLO): Op 18 mei kondigde de Europese Commissie aan dat er een inbreukprocedure opgestart zou worden tegen zes EU-lidstaten, waaronder België, wegens het niet indienen van een nationaal CO₂-allocatieplan. Wat is dienaangaande de stand van zaken op federaal en gewestelijk vlak?

Kan u bevestigen dat er gewerkt zal worden met één enkel, door de federale overheid opgesteld nationaal register van emissiekredieten? Zo ja, wanneer komt dat register er? Wat is de stand van zaken met betrekking tot de procedure voor de indienstneming van acht medewerkers voor de afdeling Klimaatverandering? Hoeveel werd er in 2003 ten laste van het Kyoto-fonds uitgegeven? Op hoeveel worden de uitgaven voor 2004 geraamd?

5. Pour quelles dépenses, projets, etc., le Fonds Kyoto sera-t-il utilisé en 2004?

01.02 **Freya Van den Bossche**, ministre: Le plan d'allocation national est surtout une compétence des Régions, le fédéral n'étant compétent que pour les installations de secours et de sécurité nucléaires.

L'état des lieux est le suivant. La partie fédérale et la partie Bruxelles-Capitale sont prêtes. La Région flamande vient aussi d'approuver le plan d'allocation flamand. Pour la Région wallonne, l'enquête publique ne sera clôturée que le 2 juin. Le gouvernement wallon a toutefois l'intention de finaliser le plan au Conseil des ministres du 17 juin.

Vis-à-vis de la Commission européenne, nous avons envoyé tous les documents déjà disponibles. Lorsque le plan wallon sera entériné, le plan belge dans son ensemble pourra être envoyé. Ce sera fait aussi vite que possible, dès que j'aurai le tout.

Le 13 mai, la conférence interministérielle de l'Environnement a, en effet, confié à l'autorité fédérale l'élaboration d'un registre. Les règles européennes prévoient que ce registre soit opérationnel vers la fin septembre. Cela permettra de le tester, puisque la véritable entrée en vigueur aura lieu le 1^{er} janvier 2005. Nous avons évidemment l'intention d'être prêts à cette date.

La procédure de recrutement des huit collaborateurs concerne cinq experts climatiques, un expert "produits et substances", un expert en communication et un juriste.

L'appel à candidatures a eu lieu par procédure interne et externe. Il y a eu plus de 1.000 candidatures, ce qui est énorme. Une importante procédure de sélection a été réalisée, comprenant une présélection à partir de l'analyse des CV, une entrevue relative aux compétences - selon une procédure standardisée de 45 minutes - et un test de connaissances générales, suivi d'une deuxième présélection et d'un entretien personnalisé de plus d'une heure.

Etant donné la diversité des fonctions à remplir, leurs spécificités, et le nombre de candidatures, cette procédure s'est déroulée pendant plusieurs mois.

S'en sont suivies les négociations avec les candidats sélectionnés sur les conditions de travail et de rémunération, ainsi que la rédaction des contrats.

En ce qui concerne l'entrée en service des personnes sélectionnées, quatre des experts climatiques seront en fonction avant le 15 juin, et la dernière candidate ne pourra entrer en fonction que le 16 août.

Toute la procédure est terminée, ils pourront donc commencer dans quelques jours.

Les candidats sélectionnés pour le poste d'expert en produits et substances appauvrissant la couche d'ozone ont malheureusement décliné l'offre après avoir pris connaissance des salaires proposés. Il nous faut donc relancer la procédure de sélection. L'expert en

01.02 **Minister Freya Van den Bossche**: Wat het nationaal toewijzingsplan betreft, is de federale overheid klaar met haar werk en dat geldt ook voor het Vlaams en het Brussels Gewest. De Waalse regering heeft 17 juni als einddatum voor de afronding van haar werkzaamheden vooropgesteld. Op die datum zal het Belgisch plan in zijn geheel aan de Europese Commissie worden toegezonden.

De interministeriële conferentie voor het leefmilieu heeft de federale overheid belast met de uitwerking van een nationaal register van emissiekredieten dat op 1 januari 2005 van kracht moet worden.

De procedure voor de indienstneming van acht medewerkers heeft verscheidene maanden in beslag genomen; vier klimaatdeskundigen zullen vóór 15 juni in dienst treden, de vijfde op 16 augustus, er moet opnieuw een selectieprocedure worden opgestart voor de post van deskundige in stoffen die de ozonlaag aantasten, de communicatiedeskundige zal binnenkort in dienst treden en de jurist is al sinds 1 mei in dienst.

Het Kyotofonds bestaat uit twee onderdelen: enerzijds, een fonds van 25 miljoen euro per jaar dat door de CREG wordt beheerd en anderzijds, een begrotingsfonds van 2,3 miljoen euro – afgehouden van die 25 miljoen euro – dat binnen de begroting Leefmilieu van de FOD aan de ondersteuning van het klimaatbeleid is voorbehouden. In 2003 werd enkel het voor één kwartaal geplande bedrag ter beschikking gesteld. Voor 2004 bedragen de verwachte uitgaven 514.000 euro voor de lonen van medewerkers, 1.500.000 euro voor de deelname

communication a été choisi. Nous procédons actuellement aux dernières négociations sur la question du salaire, ce qui ne prendra que peu de temps. Quant au juriste, il est déjà en service depuis le 1^{er} mai.

A propos des dépenses du Fonds Kyoto.

Ce que l'on appelle "Fonds Kyoto" couvre deux réalités: d'une part, un fonds géré par la CREG et alimenté à concurrence de 25 millions d'euros par an. Le Conseil des ministres d'Ostende a notamment décidé d'utiliser 10 millions d'euros de ce fonds pour investir dans des projets JI et CDM. Un appel d'offres sera d'ailleurs lancé à cet effet avant la fin de l'année. D'autre part, sur ces 25 millions, 2,3 millions d'euros sont prélevés chaque année et versés dans un fonds budgétaire placé au sein du budget Environnement du SPF pour soutenir la politique climatique.

En 2003, le montant prévu pour un trimestre a été rendu disponible; bien entendu aucun personnel n'était concerné pour les trimestres précédents. Cela veut donc dire que des crédits d'engagement étaient disponibles pour un montant de 575.000 euros. Des engagements et des ordonnancements ont été décidés pour un montant de 34.000 euros. Enfin, un montant de 188.000 euros a déjà été engagé pour des activités qui seront ordonnancées en 2004.

Puisqu'il s'agit d'un fonds budgétaire, les moyens non utilisés en 2003 restent disponibles pour 2004 ou les années qui suivent.

En 2004, pour le Fonds Kyoto, des crédits d'engagement sont disponibles pour un montant de 3,3 millions d'euros, non utilisés l'an passé.

En ce qui concerne les dépenses prévues pour cette même année 2004, je vous donnerai les chiffres par écrit, mais je vous en cite déjà quelques-uns: 514.000 euros pour le paiement des rémunérations des collaborateurs de la section "Changements climatiques"; 1,5 million d'euros pour la participation au capital de départ de la filiale "Tiers Investisseur"; 400.000 euros pour la mise en place du Registre national; 70.000 euros pour la contribution à certains coûts de fonctionnement de la CCNUCC (UNFCCC), 70.000 euros pour des subsides ONG.

Bien sûr, il en reste d'autres, mais ceux-là ont déjà été décidés.

01.03 Muriel Gerken (ECOLO): Monsieur le président, j'ai reçu les informations que je souhaitais obtenir. Je regrette seulement que la Région wallonne n'ait pas rempli ses obligations quant à son plan d'émissions d'autant plus que cette Région compte des entreprises particulièrement concernées par ce plan, dont la présence sur le marché est importante.

01.03 Muriel Gerken (ECOLO): Ik betreuf dat het Waalse Gewest zijn verplichtingen niet is nagekomen. Het zijn anders de Waalse bedrijven die specifiek in het vizier genomen worden.

Le **président**: Qui est le ministre francophone de l'Environnement?

01.04 Muriel Gerken (ECOLO): M. Foret.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

02 Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable sur "la transposition de la directive 2001/18 relative à la dissémination volontaire des OGM dans l'environnement" (n° 2973)

02 Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Leefmilieu, Consumentenzaken en Duurzame Ontwikkeling over "de omzetting van richtlijn 2001/18 inzake de doelbewuste introductie van GGO's in het milieu" (nr. 2973)

02.01 **Muriel Gerkens** (ECOLO): Monsieur le président, madame la ministre, cette directive qui devait être transposée au plus tard le 17 octobre 2002 ne l'est toujours pas chez nous. Elle n'est pas idéale puisqu'elle autorise d'une certaine façon, sous certaines conditions, la dissémination des OGM dans l'environnement. Elle a cependant le mérite de conditionner cette dissémination à la démonstration de l'absence d'effets sur l'environnement ou sur la santé humaine et animale. J'aurais préféré que la transposition de cette directive se fasse au travers d'une loi. J'avais déposé une proposition à cet effet mais le gouvernement a décidé de procéder par arrêté royal.

Madame la ministre, vous avez rédigé un projet d'arrêté qui a été soumis aux ministres régionaux pour avis, mais aussi et surtout parce que les règles de coexistence ont été considérées comme de compétence régionale et que, de ce fait, les compétences en termes de responsabilité étaient régionales également. C'est en tout cas ce que j'ai compris du montage intellectuel, bien que cela me semble aberrant vu que la responsabilité est à mes yeux une compétence fédérale puisque cela porte sur l'assurance, l'assurabilité, la notion de faute, de responsabilité civile et de responsabilité objective.

J'aurais voulu savoir où on en était dans la coordination entre le fédéral et les Régions puisqu'on arrive en fin de législature régionale. Ont-elles pris des mesures pour régler la coexistence et ont-elles accepté d'intégrer les principes de responsabilité dans les mesures qu'elles comptent prendre?

J'aurais voulu recevoir des informations sur certains éléments de ce projet d'arrêté, notamment sur les dispositifs que vous prévoyez pour informer les citoyens de l'existence d'un terrain d'OGM et sur l'organisation de la consultation de la population.

Les assurances ont signalé que les compagnies de réassurance ne couvraient plus les dégâts liés à la dissémination d'OGM. Les agriculteurs ont reçu ces courriers de la part de leurs assurances. J'estime dès lors qu'il y a quelque chose à faire puisque nous sommes devant des risques qui ne sont plus couverts. Avez-vous envisagé, en concertation avec la ministre Moerman, de prendre des mesures? Dans le cas contraire, je conclurai de la situation actuelle que l'agriculteur contaminé devra à nouveau prouver lui-même qu'il est victime d'un autre qui cultivait des OGM et que ce dernier a commis une faute, ce qui est pratiquement impossible à prouver. Si vous partagez ma vision des choses, comment la combinez-vous avec le refus des assurances de couvrir l'agriculteur pour ce type de dégâts?

02.02 **Freya Van den Bossche**, ministre: L'association des Régions s'impose, parce que les dispositions relatives à l'autorisation d'expérimentation en champ touchent à la compétence régionale en matière de protection de l'environnement. C'est en effet un accord de coopération du 25 avril 1997 qui règle les modalités d'association des

02.01 **Muriel Gerkens** (ECOLO): De richtlijn 2001/18 inzake de doelbewuste introductie van GGO's in het milieu moest voor 17 oktober 2002 omgezet worden. Dat is in België nog niet gebeurd.

Hoe ver staat het met de coördinatie tussen de federale overheid en de Gewesten?

Hebben de Gewesten maatregelen genomen om de coëxistentie te regelen en de principes van aansprakelijkheid te integreren?

Hoe zal u de burger informeren?

Welke maatregelen hebt u in samenspraak met de minister van Economie genomen als reactie op de weigering van de verzekeringsmaatschappijen om de burgerlijke aansprakelijkheid van de landbouwers te verzekeren voor de schade als gevolg van de introductie van GGO's?

02.02 **Minister Freya Van den Bossche**: Op 25 april 1997 werd een samenwerkingsakkoord gesloten. Het toestaan van veldproeven behoort tot de

ministres régionaux de l'environnement. Ces derniers doivent ainsi donner leur accord à toute demande d'autorisation d'expérimentation en champ. Comme vous pouvez le constater, cela va bien au-delà d'une simple consultation formelle des ministres régionaux.

En ce qui concerne la question de la responsabilité objective, aucun Etat membre n'a décidé de recourir à son application pour les OGM. Pas même l'Allemagne, qui a repris dans son texte de transposition des dispositions conformes à notre droit commun de la responsabilité, sans renversement de la charge de la preuve.

Le processus d'association des Régions a débuté. Des réunions se sont tenues avec les ministres régionaux de l'Environnement et de l'Agriculture. Les membres du gouvernement fédéral du kern ainsi que la ministre fédérale de l'Agriculture ont également été consultés sur le projet de texte.

Ce travail de coordination n'est pas encore achevé. Le ministre Demotte et moi-même n'avons pas encore obtenu d'accord formel des différentes parties. Seules les autorités régionales peuvent vous répondre précisément au sujet des mesures qu'elles comptent adopter en matière de coexistence. Il s'agit d'une question qui relève de leurs compétences en matière de protection de l'environnement - notamment du sol, du sous-sol, de l'eau et de l'air -, de protection et conservation de la nature, et de politique agricole en ce qui concerne les normes relatives à la qualité des matières premières et des produits végétaux.

Le projet de texte actuel prévoit une information par voie d'affichage au niveau de la commune, ainsi que via des sites internet, la mise à disposition d'un document de vulgarisation décrivant, dans un langage clair et accessible à tous, les différents éléments du dossier, la consultation à la commune et au SPF d'une copie papier du dossier complet, ainsi que sur le site internet du SPF. Les remarques seront envoyées par courrier normal et électronique au SPF. Le public est directement informé de tout avis ou décision relatifs au dossier. Ses remarques et commentaires sont pris en compte par le Conseil de bio-sécurité et sont également repris dans le dossier mis à la disposition des ministres fédéraux et régionaux chargés de donner leur avis.

Pour ce qui concerne les matières relatives aux assurances, vous me faites une bonne suggestion d'en parler avec Fientje Moerman, parce qu'elle n'a pas encore pris de mesures précises dans ce domaine. Il est clair qu'il y aura des problèmes et j'en parlerai donc avec elle.

02.03 **Muriel Gerkens** (ECOLO): Madame la ministre, le fait que vous envisagiez de rencontrer la ministre Moerman est un élément rassurant.

L'agriculteur qui serait contaminé ou qui serait contamineur, sans avoir commis de faute, risque de se retrouver dans une situation intenable. Je sais que le principe de la responsabilité objective n'a encore été entériné par aucun Etat. Je pense néanmoins que l'on ne pourra pas faire l'économie de ce type de processus. En effet, s'il faut à chaque fois identifier un responsable pour obtenir une indemnisation, cela signifie que c'est l'agriculteur qui cultivera ces OGM ou qui procédera à des essais qui sera toujours victime car on

bevoegdheid van de Gewesten maar beperkt zich niet tot eenvoudige formele raadplegingen met gewestministers. Wat de objectieve aansprakelijkheid betreft, heeft geen enkele lidstaat de beslissing getroffen om die inzake GGO's toe te passen. Het proces waarbij de Gewesten meer en meer bij deze kwestie worden betrokken, is begonnen. De gewestministers van Milieu en Landbouw hebben elkaar al ontmoet terwijl de leden van het kernkabinet en de minister van Landbouw eveneens werden geraadpleegd. Het coördinatiewerk is echter nog niet af. De heer Demotte en ikzelf werken aan het dossier om aldus tot een formeel akkoord te komen.

De vrijwaring van het leefmilieu, de bescherming en de vrijwaring van de natuur alsmede het landbouwbeleid behoren tot het bevoegdheidspakket van de Gewesten. Nu bepaalt de ontwerptekst dat de bevolking wordt ingelicht, dat gegevens uit het dossier ge vulgariseerd worden, dat het dossier kan worden ingekeken en dat het bioveiligheidscomité commentaar door het publiek in aanmerking neemt. Wat de verzekeringen aangaat, juich ik uw suggestie over de noodzaak om zich tot de minister van Economie, Mevrouw Moerman, te wenden, toe. Ik zal dat met haar bespreken.

02.03 **Muriel Gerkens** (ECOLO): Uw voornemen om mevrouw Moerman te ontmoeten stelt mij gerust. Er zullen immers wellicht problemen rijzen wanneer een landbouwer besmet raakt of iemand besmet zonder dat hij een fout heeft gemaakt. Ik weet dat het principe van de objectieve aansprakelijkheid door nog geen enkele Staat werd bekrachtigd. De landbouwer dreigt echter altijd

l'accusera de ne pas avoir respecté les règles d'utilisation.

Pour information, je vous signale que les compagnies d'assurance viennent d'adopter une attitude identique à propos de l'amiante: elles excluent des assurances les contaminations à l'amiante. Ces compagnies sont ainsi occupées à éliminer toute une série de risques qu'elles considèrent comme non assurables. Cela nous pose des questions en termes de santé, d'environnement et de coût pour les auteurs.

Cela signifie-il que le processus sera arrêté jusqu'à la constitution des nouveaux gouvernements régionaux?

02.04 **Freya Van den Bossche**, ministre: C'est difficile à dire, mais, selon moi, cela ne peut pas être terminé dans les dix jours à venir. Cela se passera donc après les élections, avec un nouveau gouvernement ou avec le même.

02.04 **Minister Freya Van den Bossche**: Vandaag kan ik u alleen maar zeggen dat wij dit dossier niet binnen de tien dagen zullen hebben afgesloten. Hoewel ik niets kan voorspellen, is het duidelijk dat wij ons werk zullen voortzetten na de gewestverkiezingen.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

03 **Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable sur "le plan fédéral de développement durable 2004-2008" (n° 2974)**

03 **Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Leefmilieu, Consumentenzaken en Duurzame Ontwikkeling over "het federaal plan duurzame ontwikkeling 2004-2008" (nr. 2974)**

03.01 **Muriel Gerkens** (ECOLO): Monsieur le président, madame la ministre, la consultation à propos du plan de développement durable s'est terminée le 15 mai dernier. Nous avons convenu d'attendre la fin de cette consultation pour dresser le bilan de son déroulement et de l'implication des citoyens individuels et organisés.

03.01 **Muriel Gerkens** (ECOLO): De raadpleging over het federaal plan inzake duurzame ontwikkeling 2004-2008 liep af op 15 mei. Hoeveel reacties zijn er binnengekomen, en van welke kanalen hebben de burgers bij die raadpleging gebruik gemaakt? Kan er een onderscheid gemaakt worden tussen reacties van individuele burgers en reacties van organisaties? Welke tendensen vallen er uit de reacties af te leiden, en wat zal u met die gegevens doen? Zal de regering het definitieve federale plan inzake duurzame ontwikkeling goedkeuren, opdat een datum kan worden vastgelegd voor de voorstelling van het nieuwe plan en de evaluatie van de uitvoering van het huidige plan?

Pouvez-vous me dire combien de réactions vous avez reçues et quels ont été les modes de réaction ou d'implication privilégiés par les citoyens? S'agit-il du site, des courriers, des réunions organisées par les cellules "développement durable" mises en place dans tout le dispositif du gouvernement ou bien des réunions organisées par des organismes actifs en matière d'environnement ou de développement durable?

Dans les données en votre possession, peut-on distinguer le citoyen qui réagit individuellement des organisations de consommateurs ou de protection de l'environnement? Pouvez-vous déjà nous faire part des tendances fortes des réactions qui ont été reçues via les consultations et via le CFDD qui a aussi émis un avis? Quelles sont vos intentions par rapport à ces réactions puisque le plan a été rédigé pour coller à l'accord du gouvernement?

Enfin, en termes de timing, j'aurais voulu savoir si une date a été arrêtée pour l'approbation du plan final par le gouvernement et ce, de manière à déterminer comment les échanges entre le gouvernement et le parlement peuvent avoir lieu concernant tant le nouveau plan que l'évaluation du plan qui est toujours en cours.

03.02 Freya Van den Bossche, ministre: Monsieur le président, madame Gerken, nous avons enregistré 770 réactions: 586 par le site web et 184 par écrit; 601 personnes et 169 organisations ont réagi. Toutes ces réactions contiennent une ou plusieurs remarques sur l'avant-projet. Le nombre total de remarques apparaîtra quand toutes les réactions auront été traitées.

Il n'est pas possible de découvrir quelles réactions proviennent de réunions organisées par l'administration et par les organisations actives en développement durable. A mon avis, elles émaneront plutôt des organisations. On a constaté que les organisations qui mettaient une réunion sur pied grâce à nos subventions rassemblaient plus de monde que si nous l'avions nous-mêmes organisée. Ce point mérite d'être relevé en vue de l'élaboration d'un prochain plan.

Un aperçu de la nature des réactions et des tendances pourra être communiqué dès que le traitement des données sera terminé. Les réactions contiennent des critiques mais aussi des propositions d'amélioration. Il est utile de tenir compte des unes et des autres. Les discussions pourront alors porter sur diverses alternatives.

La procédure que nous allons suivre est la suivante. Pour la mi-juin, l'administration aura réuni et structuré les différentes réactions. Ensuite, les groupes de travail thématiques y travailleront au sein de la CIDD. Pour la mi-juillet, la CIDD transmettra son projet au gouvernement qui prendra sa décision pour la mi-septembre. Trois mois plus tard, plus précisément le 18 décembre 2004, le plan 2004-2008 entrera en vigueur.

Un aperçu de la façon dont les remarques ont été prises en compte sera présenté dans un document de synthèse que chacun pourra consulter sur internet. C'est un élément important car bon nombre d'organisations et non des moindres, comme Greenpeace, m'ont demandé si cela valait la peine de réagir. En effet, la première fois, elles ont eu l'impression qu'il n'avait pas été tenu compte de leurs remarques. Peut-être est-ce une fausse impression mais j'ai personnellement rencontré un nombre important d'organisations qui hésitaient à réagir. Je les ai incitées à le faire. Il sera crucial de leur prouver que nous avons pris connaissance de leurs remarques, que nous en avons discuté et que nous les avons ou non suivies.

En ce qui concerne votre dernière question, une fois le plan discuté et approuvé par le gouvernement, il sera expliqué à la commission compétente, à l'automne 2004. C'est une bonne proposition de réaliser en même temps un état des lieux du premier plan 2004.

03.03 Muriel Gerken (ECOLO): Madame la ministre, je ne possède malheureusement pas la solution, mais il est certain qu'il faudra soit vulgariser davantage, soit stimuler la capacité de réaction des gens. En effet, 770 réactions, ce n'est pas beaucoup et cela nous interpelle tous.

03.02 Minister Freya Van den Bossche: Naar aanleiding van die raadpleging ontvingen wij 770 reacties, waarvan 169 vanwege organisaties. Hoewel wij niet kunnen uitmaken of de reacties werden geformuleerd tijdens vergaderingen die door de administratie werden georganiseerd, dan wel door organisaties die op het vlak van de duurzame ontwikkeling actief zijn, lijken de opmerkingen vooral van organisaties te komen. In de reacties wordt niet alleen kritiek geuit op het ontwerp, maar worden tevens constructieve voorstellen voor de toekomst aangedragen.

De verwerking van deze gegevens zou midden juni rond moeten zijn, waarna thematische werkgroepen binnen de ICDO de verscheidene voorstellen zullen analyseren. Midden juli zal de ICDO haar ontwerp van federaal plan voorleggen aan de regering, die er tegen midden september over zal beslissen. Het plan 2004-2008 zal op 18 december 2004 in werking treden.

Een document met de strekkingen en de reacties zal op internet kunnen worden geraadpleegd; wij zullen tevens verduidelijken hoe wij de opmerkingen in het eindontwerp hebben verwerkt. Dit aspect van de raadpleging is des te belangrijker omdat heel wat organisaties bij een eerdere gelegenheid het gevoel hadden dat met hun opmerkingen helemaal geen rekening werd gehouden.

Het plan dat door de federale regering zal worden aangenomen, zal in de herfst van 2004 voor de bevoegde commissie worden toegelicht.

03.03 Muriel Gerken (ECOLO): Het is inderdaad moeilijk om de respons van de burgers te stimuleren. Er kwamen trouwens heel weinig reacties. Ik neem er

Pour le reste, je prends acte du fait qu'après la rentrée parlementaire, aux environs d'octobre ou de novembre, nous pourrions discuter du plan actuel et à venir. Mon message s'adresse aussi à notre président de commission.

niettemin nota van dat er na het parlementair reces een bespreking zal plaatsvinden.

Le **président**: Je ferai le maximum pour vous satisfaire, madame Gerkens.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

Chers collègues, je signale que sur base de l'article 127, point 10 de notre Règlement, si l'auteur de la question est absent, sans avoir prévenu, à l'appel de son nom, le président de la commission peut considérer sa question comme retirée et cet auteur ne peut donc représenter de question sur le même objet. Ce rappel au Règlement s'adresse dans ce cas à M. Bert Schoofs, pour sa question n° 2991.

La discussion des questions et interpellations se termine à 14.57 heures.
De bespreking van de vragen en interpellaties eindigt om 14.57 uur.